

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30/2026

**Élections sénatoriales – Conseil municipal du 5 juin 2026 de désignation des délégués et suppléants**

**Objet : : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Clérieux, salle du Conseil municipal, sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

**Président : Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.**

**Présents : : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu - CHAMPELET Anthony- BRAVO Bérenger- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan- CAMU Laurie-FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- BRET Marie-Carmen**

**Procurations : CAMU Géraldine à CAMU Laurie -ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie- PROTEAU Cécile à MANEVAL Nathalie-VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle-MONDON Christophe à COMBRISSEON Jean-Luc**

**Absents : CAMU Géraldine- ROBIN Christelle- PROTEAU Cécile- VAN DE VELDE Jean-Pierre-MONDON Christophe**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu les deux listes déposées par les Conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Clérieux sera le suivant :

–5 délégués à élire

–0 conseillers municipaux, délégués de droit

-0 délégués supplémentaires à élire

-3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur Mathieu LE GAC.

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Agnès BABILLON, de Madame Michelle COMMANDEUR, de Madame Laurie CAMU et de Madame Camille FOUYAT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

**Résultats du scrutin**

| Nom de la liste                 | Nombre de sièges obtenus pour les délégués | Nombre de sièges obtenus pour les délégués supplémentaires | Nombres de sièges obtenus pour les suppléants |
|---------------------------------|--|--|---|
| Agissons ensemble pour Clérieux | 4  | Sans objet   | 3   |
| Clérieux à coeur                | 1  | Sans objet   | 0   |

**Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 5 juin 2026**

**Le Maire**

**Jean-Marie WOZNIAK**

**Le secrétaire de séance**

**Mathieu LE GAC**

